

Vocabulaire

Clerc : membre du clergé, personne exerçant une fonction dans l'Eglise.

Dîme : impôt établi au profit de l'Eglise catholique. Il correspond au dixième (1/10^e) de ce que l'on produit ou gagne. Ses revenus doivent servir à : entretenir les bâtiments religieux (église, chapelle) ; à fournir des moyens d'existence au desservant (curé, vicaire) ; ainsi qu'à l'action charitable envers les fidèles.

Oratoire : petit édifice religieux appelant à la prière.

Prémontrés : ordre religieux fondé au début du XII^e siècle. Les prémontrés ont une double mission : l'une auprès des fidèles, dans les paroisses; l'autre de vivre en communauté, comme les moines d'autres ordres réguliers.

Prieur : Le titre s'applique à plusieurs types de responsables; à l'intérieur d'une abbaye comportant un abbé, le prieur le seconde; dans un prieuré, couvent autonome ou dépendant d'une abbaye, il est le supérieur.

Transcription

SCHOEPFLIN, *Alsatia aevi Merovingici Carolingici Saxonici Salici, Suevici diplomatica*, Mannheim, 1772-1775, tome I, p. 291 (acte n°344).

En ligne : https://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb11055514_00349.html